

LE ROVILLOIS

JUILLET 2025 - Numéro 11



Bulletin municipal d'informations

“ Chers habitants,

Alors que ce mandat touche à sa fin, je souhaite prendre un moment pour faire un bilan de ces six années passées à vos côtés. Ensemble, nous avons travaillé pour faire avancer notre commune, en réalisant de nombreux projets et en répondant à vos attentes.

Parmi les réalisations importantes, je tiens à souligner l'aboutissement de l'adressage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui arrive à son terme.

Ce travail essentiel nous permettra d'assurer un développement harmonieux de notre territoire, en facilitant la gestion du foncier et en préparant l'avenir.

Actuellement, plusieurs travaux sont en cours pour améliorer notre cadre de vie, et je suis heureuse de vous annoncer que nous avançons dans la bonne direction. Nous restons également à l'écoute de vos demandes, notamment celles des jeunes qui souhaitent disposer de plus d'espaces de jeux.

Des études de faisabilité, tant sur le plan technique que financier, sont en cours pour répondre à cette attente.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre engagement tout au long de ce mandat. Nous essayons de faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

BONNES VACANCES ”

Clara BRETON



S



M



A



R

PENSEZ AU RECENSEMENT !

4

Coordonnées utiles
Coordonnées mairie, secours.

6

Ce qu'il ne fallait pas rater

9

Cadre de vie
Règlementation sur les chiens
dans la commune, bruit de
voisinage, adressage.

16

TRAVAUX DANS LA COMMUNE
Groupement Scolaire, cimetière....

18

RECENSEMENT
Nouveau dans la commune
Bientôt 16 ans

19

ENQUETE PUBLIQUE
Projet PLUi,

22

DEMARCHE EN LIGNE
Demande de carte d'identité
et de passeport

O



M



E



Hôtel de Ville

854 avenue du Général Leclerc
54290 ROVILLE DEVANT BAYON

Téléphone

03.83.72.51.21

Courriel

mairiederoville@orange.fr

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Numéros utiles en cas d'urgence

Médigarde 08 20 33 20 20

Numéro d'urgence européen 112
SOS Médecin 3624

Pompier 18

Gendarmerie 17

Samu 15

Urgences application ou sms sourds et malentendants 114

Alerte attentat – enlèvement 197

Pharmacie de garde 3237

Enedis : 09.726.750.54
(Urgence dépannage électricité)

Horaires d'accueil du public

Lundi 8H30 - 11H00 et 13H00 - 16H00

Mardi 8H30 - 11H00

Mercredi 9H00 - 11H00

Jeudi 8H30 - 11H00

Vendredi 8H30 - 11H00 et 13H00

<http://www.roville-devant-bayon.mairie54.fr>



Mairie de Rovingille Devant Bayon



Panneau Pocket
Rovingille-devant-Bayon – 54290.

Nouveau!



Correspondante L'Est Républicain

Hélène Vanoni 06.24.83.09.24



Le Rovillois numéro 11 - Juillet 2025

Tirage : 375 exemplaires

Dépôt légal : février 2025 - Issn 3039-922X

Directrice de la publication : Clara Breton

Comité de rédaction : Valérie Gréco, Clara Breton, Johann Carlier, Mickaël Collet

Mise en page : Johann Carlier

Impression : www.l-ami.net - Gripport

Photographies de couverture : Christophe Laurent



NUMÉROS À CONNAITRE EN CAS D'URGENCE



Situations	Service	Numéro
Incendies - fuites de gaz - accients - situations dangereuses	Pompiers	18
Atteintes aux biens et personnes - secours à personnes	Police/Gendarmerie	17
Intervention médicale - détresse vitale - urgences médicales	SAMU	15
Témoin ou victime d'accident au sein de l'Union Européene	Numéro d'urgence européen	112
Signalement atteintes sur mineurs	Enfance en danger	119
Signalement victime ou témoin de violences	Violences conjugales	3919
Signalement victime ou témoin de maltraitance	Maltraitance personnes agées, handicapées	3977
Informations consommateurs, proches	Drogue info service	0 800 23 13 13
Médecine Pharmacie de garde	SOS Médecin Pharmacie de garde	3624 3237 Appels payants
Signalement victime ou tentative d'escroquerie	Info Escroqueries	0 805 805 817 / 17cyber.gouv.fr
Témoin ou victime d'une situation d'urgence par application	Urgence personnes sourdes et malentendantes	114



“

Anim'Roville

”

Retour sur la brocante du 18 mai

Cette année, la traditionnelle brocante a fait son grand retour rue des Acacias, le dimanche 18 mai.

À cette occasion, la fête foraine était également de la partie, pour le plus grand plaisir des petits comme des grands !

Plus de 400 mètres linéaires ont été attribués aux brocanteurs, ravissant les nombreux visiteurs venus profiter de cette belle journée ensoleillée.

Les membres d'Anim'ROVILLE ont assuré la restauration et la buvette tout au long de la journée, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Un grand merci à tous les exposants, bénévoles et visiteurs pour avoir contribué à la réussite de cet événement.

Rendez-vous l'année prochaine !

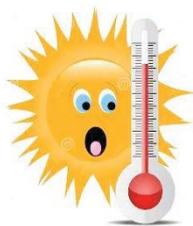


La Municipalité a eu le plaisir d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à Anim'Roville pour que les enfants de la maternelle puissent bénéficier de places pour les manèges installés place Mathieu de Dombasle.

“

CCAS

”



Lors du début de la canicule de fin juin, les membres du CCAS ont distribué des ventilateurs brumisateurs en premier aux aînés les plus fragiles puis à l'ensemble des aînés de plus de 80ans. Cette initiative a permis de leur apporter un peu de confort et de soulagement face à la chaleur intense. Nous espérons que cette action a été bénéfique pour nos seniors et qu'elle a contribué à leur bien-être durant cette période difficile.



Voici une belle saison qui se termine, merci à tous les adhérents et aux Rouillois.

Nous vous retrouverons avec plaisir à la rentrée prochaine avec les activités que vous pouvez voir récapitulées sur le planning (provisoire).

Une nouvelle activité est proposée aux plus jeunes (5-8 ans) le mercredi de 10h30 à 12h, elle s'intitule : « Nature et Jardins ». Cet atelier permet de découvrir la nature et la biodiversité : la vie des insectes, la pollinisation, la vie secrète des animaux, ainsi que les plantes. Au rythme des saisons les enfants jardineront, planteront des légumes et sèmeront des fleurs. Observer, s'amuser, réfléchir, apprendre et protéger la nature.

Comme tous les ans, la fin des vacances sera occupée par des stages théâtre enfants du 25 au 29 août 2025.

Dernière info, les portes ouvertes auront lieu le 30 août 2025 de 10h à 12h dans les locaux rue du Général Leclerc et les activités commenceront à partir du 8 septembre.

Nous remercions nos adhérents pour leur fidélité (plus de 200 pour la saison 2024/2025) et la municipalité pour son soutien.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Gym douce 10h à 11h		Ludothèque 10h30 à 12h Nature et jardins 10h30 à 12h			Éveil corporel 10h à 11h Initiation gymnastique 11h à 12h
	Ateliers créatifs Adultes 14h à 16h Cirque *17h30 à 18h30 Sport Personnalisé 18h30 à 19h30	Danse Moderne 14h à 15h 6-8 ans Loisirs créatifs Enfants 14h30-16h Relaxation adultes *18h30 à 19h45 *20h00 à 21h15	Sport cérébral 14h à 16h Théâtre et Mimes 17h30 à 19h Danse Moderne Adultes 20h à 21h30		Danse Moderne 8-10 ans *17h à 18h débutants *18h à 19h Ados 19h à 20h Danse Fitness 20h à 21h
					Salle ancienne école 1146 avenue Général Leclerc Salle des fêtes

L'équipe de la MJC vous souhaite de bonnes vacances et un bel été à tous.

1146 avenue du Général Leclerc Roville devant Bayon

STAGES DE THÉÂTRE
Animé par Olivier Arnould, professeur de théâtre



Du Lundi 25 Août 2025 au Vendredi 29 Août 2025
De 10h à 12h **Âges: 4-7 ans**

Thème : La légende de la licorne

Les licornes sont mystérieuses. Dans une forêt, vit une licorne qui a des pouvoirs magiques. Elle vole et voyage dans son royaume enchanté. Des lutins et les elfes la protègent contre les dragons et les aventuriers. Découvre les licornes et viens jouer avec elles. Prépare un livre magique sur la vie des licornes.





Du Lundi 25 Août 2024 au Vendredi 29 Août 2025
De 14h à 16h **Âges: 7-13 ans**

Thème : Les légendes de sorcières, de magiciens et de troubadours...

Viens inventer des histoires extraordinaires sur les légendes de magiciens, de sorcières, d'animaux fantastiques autour de royaumes enchantés. Découvre des grimoires avec des formules secrètes qui te donneront des pouvoirs auprès des rois et t'amèneront des intrigues. Les troubadours musiciens organiseront des spectacles pour les fêtes de l'année. Le spectacle de théâtre sera surprenant et passionnant.



Spectacles en fin de stage devant parents et amis
Seulement sur inscription
Une participation de 25 € sera demandée.
Tel: 03 83 72 92 38 Mail: mjc.roville@gmail.com






66

CEREMONIE DU 08 MAI

Le secret a été bien gardé jusqu'au vin d'honneur qui a suivi la commémoration du 8-Mai-1945 dans la commune. L'AMC de Roville avait prévu de remettre à Noa Théleste, 21 ans, une récompense honorifique de la part de l'association des Mutilés, combattants et victimes de guerre.

Noa a été très ému de recevoir cette médaille de bronze et a eu une pensée émue pour son grand-père, Bernard Munier, ancien maire de Grippport. Son aïeul, alors premier magistrat, l'a emmené à ses premières commémorations quand il était enfant.

Roger Laurent, président de l'AMC de Roville a demandé à Noa, alors âgé de 11 ans, s'il était d'accord pour devenir porte-drapeau.

Noa a accepté cette mission depuis son entrée au collège. « Je fais cela avec grand plaisir dans le but de montrer que les jeunes peuvent assurer la relève pour préserver la mémoire et aussi pour encourager les jeunes à faire comme moi », a confié, humblement, Noa.



L'association des chats libres

99

La campagne de stérilisation a commencé pour les chats libres de Roville-Devant-Bayon.

A ce jour, nous avons stérilisés 5 femelles et 3 mâles. Nous allons continuer à œuvrer dans les semaines qui viennent pour poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants du village.

De plus, nous tenons à remercier les généreux donateurs du « **banc du don** » pour les croquettes et les pâtées qui permettent de nourrir nos petits protégés.

Et nous vous remercions d'avance pour les futurs dons que vous déposerez sur le « **banc du don** » qui se situe **rue de l'écluse**.



Pour toute demande d'informations, ou d'adhésion à l'association, vous pouvez joindre l'association par mail leschatslibresroville@gmail.com ou par téléphone au 0624830924 ou nous suivre sur Facebook : Les chats libres de Roville.



Réglementation sur les chiens dans la commune



Nous tenons à vous rappeler les règles en vigueur concernant la détention et le comportement des chiens sur notre commune afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous.

- 1. Il est strictement interdit de laisser les chiens divaguer ou circuler sans surveillance sur la voie publique. Les chiens doivent être tenus en laisse dans toute la commune.*
- 2. Interdiction des aboiements intempestifs : les propriétaires de chiens sont tenus de veiller à ce que leurs animaux ne causent pas de nuisances sonores. Les aboiements répétés et prolongés sont interdits en particulier durant les heures de repos (sieste nuit). Nous comptons sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour respecter ces règles de cohabitation harmonieuse ensemble.*
- 3. En cas de non-respect de ces dispositions, les contrevenants s'exposent à des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.*



STOP AUX DEJECTIONS CANINES

Malgré les nombreux rappels concernant les déjections canines sur le domaine public, nous continuons de constater que les incivilités des propriétaires de chien continuent.

Pour rappel la commune a mis à disposition des distributeurs à canisacs. Elle a fait de la sensibilisation auprès des propriétaires :

- pour garder un cadre de vie propre pour tous,
- informer sur les amendes encourues pour non-respect des mesures d'hygiène publique.

Au vu de la situation et du mécontentement des habitants, l'amende pour déjection canine qui était fixée à **35 euros** a été remplacée par un arrêté pris en date du **03 Janvier 2025** qui fixe l'amende pour déjection canine à **150 euros**.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de lâcher les chiens sur le terrain de football qui est un lieu dédié au sport et non un endroit de verdure pour les besoins des animaux. Merci de bien vouloir respecter les réglementations, les chiens doivent être tenus en laisse.

NUISANCES SONORES RÉGLEMENTÉES

Petit rappel pratique et utile sur les jours et horaires autorisés, pour le bricolage et jardinage pouvant occasionner un bruit important.

JOURS ET HEURES AUTORISÉS



**DU LUNDI
AU VENDREDI**



De

08H00 à 20H00

LES SAMEDIS



De

09H00 à 12H00

Et de

15H00 à 19H00

**LES DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS**



De

10H00 à 12H00

A noter également : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Nous avons constaté plusieurs débordements verbaux sur le compte Facebook de la mairie. Aussi, nous vous rappelons que Facebook n'est pas le lieu pour régler ses comptes.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations, suggestions ou réclamations directement en mairie dans la bienveillance.

Votre participation est essentielle pour nous aider à améliorer la vie de notre commune et à répondre au mieux à vos attentes.



horaires déchetterie BAYON
ETE
du 15 avril au 15 octobre inclus

LUNDI ET VENDREDI
13H30 A 17H30

MERCREDI JEUDI ET SAMEDI
9H00 A 12H00
ET
13h30 A 17H30

CONTAINERS

Nous constatons régulièrement des incivilités au niveau des containers de recyclage. Nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés à l'intérieur des containers et non devant ou autour. Merci de respecter chaque espace de recyclage et ainsi d'éviter aux personnels communaux de devoir nettoyer le manque de civisme de certains.

STOP
AUX DÉPÔTS SAUVAGES

ÇA SUFFIT

Nos villages méritent mieux que ça !

ABANDONNER SES DÉCHETS PEUT COÛTER CHER

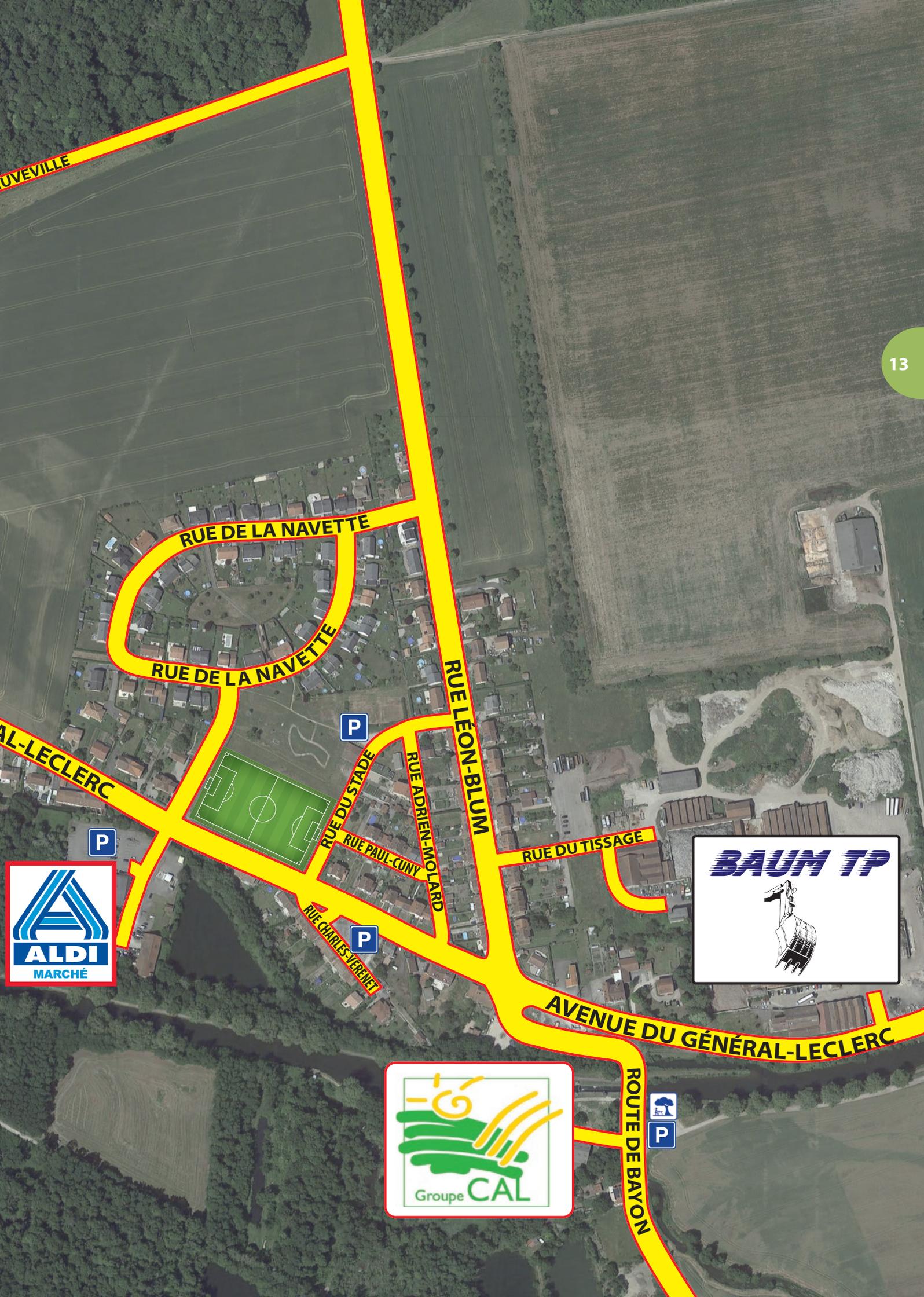
135€ d'amende à régler dans les 45 jours
Au-delà de ce délai, l'amende passe à 375€

En cas de non paiement, le juge peut fixer l'amende à 750€

Et jusqu'à 1 500€ avec confiscation du véhicule, s'il a été utilisé pour transporter les déchets

Article R634-2 du code pénal

Adoptons les bons réflexes



...UEVILLE

RUE DE LA NAVETTE

RUE DE LA NAVETTE

RUE LÉON-BLUM

...AL-LECLERC

RUE DU STADE

RUE ADRIEN-MOLARD

RUE DU TISSAGE



RUE CHARLES-VERNET

AVENUE DU GÉNÉRAL-LECLERC

ROUTE DE BAYON



RAPPEL NOUVEL ADRESSAGE

“

La **loi 3DS** du 21 février 2022, impose à toutes les communes de dénommer et numéroter les voies communales et de mettre ces informations à la disposition de tous (Administration, société, la Poste.) en créant une base adresse locale.

Son but, améliorer la distribution du courrier mais également de permettre aux services de secours une accessibilité facilitée. (Afin d'éviter toute ambiguïté de repérage et d'orientation au sein de la commune).

En bref, une simplification 1 numéro, 1 nom de rue ou d'avenue pour chaque habitation. Plus de dénomination tel que chemin, quartier, résidence, bis, ter, quater. Le travail est terminé et a permis de rectifier les anomalies en respectant la réglementation.

”

14


EN CLAIR AVOIR UNE BONNE ADRESSE C'EST :


- Un numéro de voie
- Un nom de Rue (rue, Avenue)
- La dénomination de cette voie (ex : des fleurs)

Nous vous rappelons qu'il est important de bien apposer votre nouveau numéro sur la façade de votre maison.

Nous tenions également à remercier les personnes qui ont tenu compte des informations mises à leur disposition pour leurs démarches adressage.

Cependant, nous avons constaté que certaines informations importantes concernant l'adressage dans notre commune n'ont pas été prise sérieusement en compte (courrier distribué, réunion d'information, délivrance de l'attestation, permanence d'aide aux modifications) cela est regrettable et préjudiciable pour tous.

Nous avons essayé de vous accompagner au mieux dans cette procédure d'adressage imposée par l'état et malgré tout, cela a paru être compliqué.

Nous avons bien conscience que les démarches n'ont pas été évidentes à réaliser.

De ce fait dorénavant la mairie communiquera **UNIQUEMENT** par Facebook et PanneauPocket. Sauf pour les personnes âgées.



INSTALLATION NOUVEAUX JEUX

TERRAIN DES NAVETTES :

Après de nombreuses démarches et l'engagement d'un avocat nous avons finalement obtenu gain de cause concernant le jeu commandé l'année dernière et livré défectueux.

Le fournisseur a enfin pris conscience de sa responsabilité et a repris ce jeu.

Nous avons dès lors pu commander un nouveau jeu, qui est installé sur le terrain des Navettes.

En espérant que cette nouvelle installation apportera satisfaction et divertissement aux plus jeunes.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension durant cette période.



Prix Tour SELAYA : 6 828 €



Prix du Tourniquet 1 788 € TTC

RUE DES PAQUIS

Une balançoire pour jeunes enfants a été installée derrière les bâtiments.



Prix des balançoires 1 592,20 € TTC

CITY STADE

Nous continuons à étudier les différentes propositions pour la pose de l'ancien city stade qui sera installé derrière les bâtiments rue des Pâquis.

PROJET

À la suite de plusieurs demandes une étude est en cours pour un jeu pour adolescents (financement et subvention sont à étudier).

FLASH INFO !

Nous souhaitons vous informer d'une modification importante concernant le déroulement des prochaines élections municipales 2026 dans les communes de moins de 1000 habitants dont fait partie notre commune. À partir de cette élection, il ne sera plus possible de pratiquer le panachage, c'est-à-dire de voter pour des candidats de listes différentes.

En effet :

- si un électeur coche des candidats issus de plusieurs listes, son bulletin sera considéré comme nul.
- s'il n'y a qu'une liste le vote est fait sans adjonction ni suppression de noms et sans modifications de l'ordre de présentation.

Un bulletin qui ne respecte pas ces conditions sera considéré comme un bulletin nul.

Cette nouvelle règle vise à simplifier le scrutin et à renforcer la clarté du vote. Nous vous invitons donc à bien prendre en compte cette information lors de votre participation aux élections.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires.

INFORMATION TAXE FONCIERE



Nous tenons à vous informer qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe foncière pour l'année à venir. Cette décision a été prise dans le cadre de notre engagement à soutenir la stabilité financière pour tous les propriétaires dans une période où nous devons faire face à beaucoup de hausse.



CHEZ PASCALOU ET VALOU, LE KIOSQUE A BURGER

Ont le plaisir de vous accueillir au **1953 Avenue du Général Leclerc à Roville-Devant-Bayon** sur le site **BAUM TP** du **mardi au dimanche Midi et Soir** sur place en terrasse ou à emporter.

Au menu :

- Burgers ou assiettes et Frites maison,
- Plats du jour maison,
- Glaces et pleins d'autres desserts,
- Boissons rafraichissantes.

Tout ça dans une ambiance conviviale !





LE GROUPEMENT SCOLAIRE



Test d'étanchéité à l'air

Mi juillet, un test d'étanchéité à l'air sera réalisé pour vérifier que le bâtiment est bien conforme aux exigences d'un bâtiment passif. Ce test sera réalisé par un bureau d'études indépendant. L'air sera mis en surpression dans le bâtiment pour vérifier d'éventuelles fuites.

Murs en briques crues

Tous les murs en brique crue (terre moulée) ont été montés soit un total de 14 000 briques toutes réalisées à la main sans adjuvant ni cuisson. Ce matériau recyclable à l'infini a des propriétés acoustiques et hydrométriques excellentes permettant une température constante été comme hiver.



Le 4 avril dernier, les écoliers et leurs parents, les élus et les habitants des communes et tous les financeurs sont venus visiter le site de la future école. Les personnalités présentes ont renouvelé leur soutien à ce beau projet et réaffirmé son importance pour la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire rural.



N°3
JUN 2025

INFOS
CHANTIER



Merci de votre compréhension pour les nuisances occasionnées durant les travaux.
SIVU de la Haute Moselle.
03 83 72 84 90



N°3
JUN 2025

INFOS
CHANTIER

Maitrise d'ouvrage / SIVU de la Haute Moselle (Bainville-aux-miroirs, Grippont, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Mangonville, Neuwiller-sur-Moselle, Roville-devant-Bayon).



Roville-devant-Bayon

Couverture et murs

La charpente de la maternelle est en cours de finalisation avec le montage de deux préaux. Tous les murs ossature bois avec 40 cm d'isolant ont été levés. L'assemblage de la charpente pour l'élémentaire est en cours avec le montage des fermes traditionnelles et la pose des caissons de toiture. Les menuiseries extérieures en bois d'essences locales (fenêtres et portes) ont été posées. La pose des tuiles débutera mi juillet.

Pour le 1000 clubs, le montage des murs ossature bois est achevé. Les travaux de couverture commenceront début juillet. Dans le même temps, les réseaux électriques seront installés. Les travaux de couverture débuteront eux aussi en juillet.



Géothermie

Vont également débuter mi juin les travaux de chauffage et ventilation avec la mise en place des réseaux pour radiateurs et bouches chauffantes. Dans le même temps, les réseaux électriques seront installés.



VEGETALISATION DU CIMETIERE

Afin de préserver son environnement et de lui donner un aspect plus naturel et agréable, le cimetière va être végétalisé. Ces travaux seront réalisés au cours du mois de septembre et dureront 8 à 10 jours, le cimetière sera fermé pendant cette période afin de permettre la bonne réalisation de ces aménagements.

Il sera nécessaire d'ôter les objets posés autour des monuments pour faciliter les travaux.

Les dates de fermetures vous seront communiquées au préalable.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette période. Nous sommes convaincus que cette initiative contribuera à préserver notre environnement tout en offrant un lieu de recueil plus verdoyant et apaisant. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des préoccupations.



Il est stipulé dans le règlement du cimetière qu'aucun objet ne doit-être posé au sol. Merci de bien vouloir en tenir compte après travaux.

De plus, l'entretien entre les tombes et les abords relève de votre responsabilité.

REFECTION FACADE DE LA MAIRIE

La façade de notre bâtiment a été récemment repeinte en gris. Cette nouvelle couleur a été choisie pour moderniser l'apparence et harmoniser l'esthétique de notre environnement.

Merci aux agents techniques qui ont œuvré pour rendre notre mairie plus accueillante et plus moderne.



PONT DE BAYON

Une visite réglementaire des plongeurs a mis en évidence d'importants arrachements de matériaux censés soutenir l'ouvrage.

En attendant des études plus approfondies, le Département a d'ores et déjà mis en place des restrictions de circulation.

Des fondations érodées et des risques pour la sécurité routière. C'est ce qui résulte « d'une visite subaquatique des plongeurs » réalisée sous le pont qui enjambe la Moselle entre Bayon et Roville-devant-Bayon.

Un affouillement est un « phénomène d'érosion localisée causé par l'action des courants d'eau au contact des structures », explique le Département. En l'occurrence, « il se manifeste par la formation d'une cavité à la base des fondations, résultant de l'arrachement progressif des matériaux du sol ou du lit du cours d'eau sous l'effet de la force de l'eau. »

Passage des convois exceptionnels interdit à titre conservatoire.

Dans le cas du pont, deux des quatre piliers de l'ouvrage sont fragilisés par ce phénomène d'érosion, ce qui « compromet la capacité portante de la structure, en particulier pour les charges lourdes », poursuit le Département. Résultat, la circulation a d'ores et déjà dû être modifiée : le passage des convois exceptionnels a été interdit à titre conservatoire par arrêté à compter du 19 juin 2025 jusqu'au 30 juin 2027.

Un alternat de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds vont être mis en place prochainement pour reporter les circulations sur la voie amont et préserver la pérennité de l'ouvrage.

Une analyse approfondie visant à réaliser des travaux de confortement de l'ouvrage est en cours.

Vous venez de vous installer à ROVILLE et vous voulez connaître au mieux notre commune et vous renseigner sur les différents services existants et les activités proposées, pour cela n'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.

Nous souhaitons rappeler aux habitants nouveaux ou anciens qu'il est important à chacun de s'inscrire en mairie pour pouvoir bénéficier de certaines aides (cadeau naissance, colis des aînés ...)



Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
 Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
 Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
 Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

C'est obligatoire!

INSTAGRAM @armeesjeunesse
 LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse
 X @DSNjeunesse
 YOUTUBE @SGArmees



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : l'enquête publique débutera à la rentrée !

Dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, des **Périmètres Délimités des Abords (PDA)** et de l'**abrogation des cartes communales**, une enquête publique aura lieu afin de recueillir les avis, observations et propositions du public sur ces projets qui dessineront l'aménagement futur du territoire.

Le Tribunal Administratif a ainsi désigné la commission d'enquête composée de Monsieur François BRUNNER, en qualité de président, Monsieur Bernard ESPOSITO-FARESE et Monsieur Thierry MARCHAL, membres titulaires et Monsieur Gilbert JANCOVICI, membre suppléant.

L'enquête publique se tiendra pour une durée de 38 jours à partir du **lundi 15 septembre 2025 à 14h00 jusqu'au jeudi 23 octobre 2025 à 12h00** sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Elle se déroulera, aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de la CCPS et dans les 55 mairies de l'intercommunalité.

Pendant la durée de l'enquête, **le dossier complet de PLUi, des PDA et d'abrogation des cartes communales** pourra être consulté au siège de la CCPS et dans les mairies accueillant des permanences : Benney, Ceintrey, Diarville, Haroué, Parey-Saint-Césaire, Roville-devant-Bayon, Saxon-Sion, Thorey-Lyautey, Vézelize et Xirocourt.

Un dossier allégé de PLUi (composition des pièces visée dans l'arrêté de prescription d'enquête publique du 24 juin 2025), **et si la commune est concernée : le PDA et l'abrogation de sa carte communale**, seront mis à disposition sur les communes d'Affracourt, Autrey-sur-Madon, Bainville-aux-Miroirs, Bouzanville, Bralleville, Chaouilley, Clérey-sur-Brenon, Crantenoy, Dommarie-Eulmont, Etreval, Forcelles-Saint-Gorgon, Forcelles-sous-Gugney, Fraignes-en-Sainctois, Gerbécourt-et-Haplemont, Germonville, Goviller, Grippont, Gugney, Hammeville, Houdelmont, Houdreville, Housséville, Jevoncourt, Laloeuf, Laneuveville-devant-Bayon, Lebeuville, Lemainville, Leménil-Mitry, Mangonville, Neuwiller-sur-Moselle, Ognéville, Omelmont, Ormes-et-Ville, Praye, Quevilloncourt, Saint-Firmin, Saint-Remimont, Tantonville, They-sous-Vaudémont, Vaudémont, Vaudeville, Vaudigny, Vitrey, Voinémont et Vroncourt.

Il sera possible de déposer des observations et de consulter le dossier en version numérique depuis un ordinateur mis à disposition au siège de la CCPS et sur le site **www.registredemat.fr/pluietpda-ccps** (le site ne sera actif qu'à la date d'ouverture de l'enquête publique).

Les habitants pourront consigner leurs éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUI du Pays du Sainctois, sur les 8 PDA et sur l'abrogation des 17 cartes communales au choix :

- Sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet et disponibles dans les 55 mairies et au siège de la CCPS,
- Sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : **www.registredemat.fr/pluietpda-ccps**
- En les adressant, à l'attention du Président de la commission d'enquête et en précisant l'objet suivant : «Observations pour l'enquête publique unique sur le PLUI, les PDA et l'abrogation des cartes communales», de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête publique :
 - Soit par écrit à l'adresse postale de la CCPS : 21 rue de la Gare, 54116 TANTONVILLE.

Les courriers papier seront visés par un membre de la commission d'enquête et annexés au registre papier d'enquête publique situé au siège de la CCPS.

- Soit par voie numérique en utilisant uniquement l'adresse mail dédiée : **pluietpda-ccps@registredemat.fr**

Ces mails seront insérés dans le registre dématérialisé.

Pendant l'enquête publique, **25 permanences** seront organisées en présence d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête aux lieux et dates suivantes :

DATE	LIEU ET HORAIRE		
Lundi 15 septembre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 14h – 17h	Mairie de Diarville, 14h – 17h	Mairie de Vézelize, 14h – 17h
Mardi 16 septembre 2025	Mairie de Ceintrey, 14h -17h	Mairie d'Haroué, 14h – 17h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 14h - 17h
Jeudi 18 septembre 2025	Mairie de Benney, 15h – 18h		
Mardi 30 septembre 2025	Mairie de Parey-Saint-Césaire, 9h – 12h	Mairie de Saxon-Sion, 15h – 18h	Mairie de Xirocourt, 14h – 17h
Mercredi 1 octobre 2025	Mairie de Thorey-Lyautey, 9h -12h		
Samedi 4 octobre 2025	Mairie de Benney, 9h – 12h	Mairie de Ceintrey, 9h – 12h	Mairie de Diarville, 9h – 12h
Samedi 11 octobre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 9h – 12h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 9h – 12h	Mairie de Vézelize, 9h – 12h
Samedi 18 octobre 2025	Mairie de Parey-Saint-Césaire, 9h – 12h	Mairie de Saxon-Sion, 9h – 12h	
Mercredi 22 octobre 2025	Mairie d'Haroué, 9h – 12h	Mairie de Thorey – Lyautey, 9h – 12h	Mairie de Xirocourt, 9h – 12h
Jeudi 23 octobre 2025	Siège CCPS à Tantonville, 9h – 12h	Mairie de Roville-devant-Bayon, 9h – 12h	Mairie de Vézelize, 9h – 12h

Chacun est libre de rencontrer les commissaires enquêteurs lors de ces permanences, quel que soit son lieu de résidence.

Une réunion publique de présentation et d'échanges dans le cadre de la présente enquête publique se tiendra le **jeudi 02 octobre 2025 à 18h00 à la Maison des Animations au 13 rue de Jantival, 54740 Vaudigny.**

A la remise du rapport par la commission d'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans chacune des 55 mairies et au siège de la CCPS, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de l'enquête dématérialisée www.registredemat.fr/pluietpda-ccps et relayé sur le site internet de la CCPS www.ccpaysdusaintois.fr.

Le projet de PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire du Pays du Saintois. Les avis sur les PDA seront transmis à Monsieur le Préfet de Région en vue d'une création par arrêté. Les 17 cartes communales seront abrogées, en cas d'approbation du PLUi, par le conseil communautaire du Pays du Saintois.

**Consultation des pièces en
version numérique
et dépôt d'observations sur
le registre dématérialisé**
(le site ne sera actif qu'à la
date d'ouverture de l'enquête
publique).





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Nous avons le plaisir de vous informer que le Projet Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est actuellement en phase de consultation publique.

Cette étape essentielle permet à tous les citoyens de prendre connaissance du projet, de poser des questions et de faire part de leurs observations.

Afin de vous présenter en détail le contenu du PLUi et de répondre à vos éventuelles questions, une réunion d'information aura lieu à la **mairie**.

Date :



16 septembre 2025 de 14H00 à 17H00

11 octobre 2025 de 09H00 à 12H00

23 octobre 2025 de 09H00 à 12H00



Lieu : Salle Mathieu de Dombasle

Nous vous invitons chaleureusement à participer à cette rencontre, car votre avis est précieux pour l'élaboration d'un projet qui répond aux besoins et aux attentes de notre communauté.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie

Nous comptons sur votre présence et votre implication dans cette démarche importante pour l'avenir de notre commune.

Mairies qui participent à la délivrance des cartes d'identité et passeports :
BAYON, VILLACOURT, CHARMES, VEZELISE, LUNEVILLE, VANDOEUVRE LES NANCY, NANCY

La mairie de ROVILLE n'est pas agréée pour délivrer ces documents.

Les demandeurs doivent remplir une fiche délivrée dans les mairies ci-dessus et prendre rendez-vous. Les pièces à fournir le jour du rendez-vous sont : une copie d'acte de naissance délivrée par la commune de naissance et de moins de trois mois, une pièce justificative de domicile, la carte ou le passeport périmé (ou une déclaration de perte ou vol) un document prouvant la nationalité française si nécessaire, une photo d'identité.



Afin de gagner du temps, nous vous recommandons d'effectuer une pré-demande en ligne. Vous devez vous présenter en personne en mairie pour finaliser votre demande.

LES GRANDES ETAPES DE LA DEMARCHE

- 1 Acheter un timbre fiscal (en cas de perte ou vol) en ligne ou dans un bureau de tabac

Vous pouvez vous procurer le timbre fiscal par carte bancaire lors de la pré-demande

[Acheter un timbre fiscal](#)

- 2 Se connecter ou créer un compte

- 3 Renseigner le motif de la pré-demande

Le motif est essentiel pour déterminer le contenu des informations nécessaires à la pré-demande. **Il ne sera plus modifiable par la suite**

- 4 Renseigner l'état-civil

* : Champs obligatoire

- 5 Renseigner la nationalité

* : Champs obligatoire

- 6 Compléter l'adresse et les informations de contact

Le numéro de téléphone renseigné lors de votre demande servira uniquement à envoyer un SMS pour vous avertir de la disponibilité du titre.

- 7 Procéder au paiement du titre

Veillez à bien vérifier les informations saisies lors des précédentes étapes, car elles conditionnent le montant du paiement.

- 8 Valider la pré-demande

Relisez soigneusement les informations de votre récapitulatif. Une fois validée, la pré-demande ne pourra en effet plus être modifiée et toute erreur risque d'entraîner l'échec de la procédure de délivrance de votre titre.

- 9 Conserver le n° de pré-demande et/ou le QR code

Ils vous seront nécessaires lors de votre passage en mairie. Vous devez **conserver le n° de pré-demande et le présenter** au moment de la validation de votre pré-demande en mairie. Attention la **pré-demande réalisée en ligne est valable 12 mois**. Vous devez finaliser votre demande avec un RDV en mairie dans ces 12 mois.

- 10 Prendre rendez-vous en mairie

[Géolocaliser une mairie habilitée](#)

N'oubliez pas de présenter votre n° de pré-demande : sans ce numéro vous devrez remplir un formulaire cerfa pour valider votre demande.

[Prendre rendez-vous en mairie](#)

- 11 Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie

- 12 Suivre l'avancement de la demande

NOUS VOUS
SOUHAITONS DE
BONNES VACANCES



S.V.P.
RAMASSEZ
LES CROTTES
DE VOS CHIENS



MEME PENDANT LES VACANCES



Chiens en laisse !